

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Application

Les présentes conditions générales de vente régissent l'intégralité des relations entre sensLight et ses clients. Elles sont complétées et/ou, éventuellement, modifiées par les conditions particulières mentionnées dans l'offre. Les conditions générales de vente de sensLight priment sur celles de ses clients, sauf dérogation écrite signée par sensLight.

Offres

Les prix offerts sont TVA non comprises et sont remis, uniquement, à titre indicatif.

Les indications fournies par le client en vue de l'établissement d'une offre engagent ce dernier. En cas d'erreur manifeste, sensLight sera libérée des obligations découlant de ses offres.

Sauf stipulation contraire écrite, le prix des marchandises s'entend franco de tout frais de port dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Les prix offerts sont sujet à révision en cas de survenance d'événements imprévus et indépendants de la volonté de sensLight. La révision de prix doit être faite conformément aux normes légales applicables au Grand-Duché de Luxembourg.

Les offres sont, sauf stipulation contraire, valables pour une période de 30 jours calendrier à compter de la date de leur établissement.

Commandes

Toute commande emporte de plein droit l'acceptation de ces conditions générales de vente.

En cas de divergence entre les mentions de l'offre et de la commande, sensLight se réserve le droit soit de ne pas exécuter le contrat, soit de l'exécuter aux conditions reprises dans son offre.

sensLight se réserve le droit de n'accepter de commande qu'après avoir reçu l'aval de son service financier au sujet de la solvabilité de son client. Un refus de commande ne donne pas droit à un dédommagement ni à toute autre indemnité dans le chef de sensLight.

Annulation de commande

Toute demande d'annulation de commande par le client doit se faire par écrit et celle-ci ne sera valable que si elle est acceptée par écrit par sensLight. En cas d'annulation, le client est dans l'obligation de s'acquitter d'une indemnité forfaitaire de 30% du montant total du principal pour, uniquement, du matériel standard.

Aucune annulation de commande pour du matériel de fabrication spéciale (hors série) ne sera acceptée sauf dérogation exceptionnelle avec accord du fabricant et une indemnité forfaitaire à calculer suivant le matériel.

Retour de marchandise

Le retour de marchandise est, en principe, exclu.

En cas de retour accepté, celui-ci doit toujours se faire franco à l'adresse de sensLight et en emballage d'origine.

Livraison

Le délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif. Un retard ne peut donner lieu ni à une annulation totale ou partielle de la commande ni à un dédommagement quelconque.

Le délai de livraison prend cours à partir du jour de la confirmation de la commande et/ou à partir du jour du paiement de l'acompte convenu entre parties.

Une livraison incomplète ne peut donner droit à un refus de paiement des marchandises livrées.

Les livraisons se font aux risques et périls du client même lorsque la vente est faite franco de tous frais.

Réclamation

Toute livraison doit être contrôlée dès réception. Le nombre de colis doit être compté et vérifié au moment de la livraison. En cas de colis manquant, sensLight doit être informé immédiatement et une remarque doit être faite sur le bordereau du chauffeur. Toute réclamation par rapport au vice caché doit être transmise par écrit dans les 8 jours après la découverte. Toute plainte doit s'accompagner de photos digitales et être envoyée par e-mail. Les plaintes ne suspendent pas l'obligation de paiement.

La garantie donne droit au remplacement du matériel reconnu défectueux sans autre forme de dédommagement notamment en ce qui concerne la main d'œuvre, les frais de transport et les pénalités de retard. Elle ne couvre pas les défauts qui proviendraient d'un choix erroné ou d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'une modification sans l'accord préalable écrit du fabricant, d'une installation électrique non conforme aux normes et aux règles de l'art.

Conditions de paiement

Sauf clause écrite contraire, la facture est payable à 30 jours date de facture avec un escompte de 2% pour paiement endéans les 8 jours. Les factures sont payables au siège de la société. Les frais bancaires sont toujours à charge du client. En cas de non paiement de la facture à l'échéance, un intérêt de 1% par mois du montant de la facture et une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la facture, avec un minimum de 62€, seront dus de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice des frais de sommation et de procédure, même si des délais de paiement sont accordés.

En cas de non respect par le client d'une de ses obligations contractuelles, comme notamment le refus de marchandise et le non-paiement des factures à l'échéance ou la faillite du client, toutes les factures non encore échues émises par sensLight seront exigibles immédiatement.

Si la solvabilité du client devient douteuse, notamment suite au non-paiement de factures, sensLight a le droit d'exiger des paiements anticipés ou encore de solliciter des garanties pour les livraisons à encore effectuer. A défaut par le client de répondre à ces demandes, sensLight est en droit de mettre fin immédiatement et unilatéralement au contrat, sans être redevable d'aucune indemnité.

Transfert de propriété

sensLight reste propriétaire de la marchandise livrée jusqu'au paiement complet du bien par le client, frais et intérêts compris. Tous les risques aux marchandises sont à charge du client à dater du moment où les marchandises ont été mises à sa disposition. Dans le cas où le client vend les marchandises à un tiers avant le paiement complet, sensLight aura un gage sur le prix payé pour les marchandises par ces tiers.

Droit d'auteur

Les plans, études ainsi que les spécifications techniques et les bordereaux que nous remettons au client dans le cadre de notre offre restent notre propriété. Ils ne peuvent être ni entièrement, ni partiellement, copiés sans notre accord. Ils ne peuvent, non plus, être montrés à des tiers ni leur être remis ni leur être communiqué d'aucune façon. Ils ne peuvent être employés que dans le but pour lequel nous les avons remis. Même dans ce cas, nous n'encourons aucune responsabilité pour un usage que nous n'aurions pas autorisé.

Echantillons

Les éventuels échantillons seront facturés à leur valeur et expédiés aux frais et risques et périls du client. Dans le cas où le client aurait transformé ou fait transformer, par un tiers, les produits livrés sans l'accord préalable de sensLight et/ou du fabricant, toute garantie est supprimée ; les produits ne pourront être repris sous aucun prétexte. Le client assume l'entière responsabilité des dommages, y compris ceux occasionnés à des tiers par un incendie, un court-circuit ou d'autres raisons.

Responsabilité

La nullité ou la caducité d'une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente n'affectera en rien les stipulations restantes.

Dans ce cas, les parties chercheront une solution qui se rapprochera le plus du sens et/ou de la portée de la stipulation annulée.

Dans le cas d'une éventuelle panne d'une installation comprenant des marchandises fournies par nos soins et constatée en dehors de la période légale de garantie, aucune responsabilité ne saurait nous être imputée.

Nous ne pouvons, en aucun cas, être tenus pour responsables d'un quelconque manque à gagner pouvant, éventuellement, résulter d'une telle panne.

Compétence – Loi applicable

Tous litiges et contestations seront portés devant les juridictions luxembourgeoises.

Seule la loi luxembourgeoise est applicable aux relations entre parties